

SÉANCE DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt-huit mai,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

N° 75/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 mai 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 juin 2018,

Objet de la délibération :
Gestion grignoterie 2018

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 75
- Absents : 24
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 2
 - Non excusés : 11
- Votants : 86

Résultat du vote

- Pour : 86
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Porteret Jean-Claude à Mme Laurence Breuillot, M. Moniotte Jacques à M. Faivre-Pierret Christophe, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme
Procuration Magneron Monique à Mme Petit Marie-Jeanne, M. Chaussarot Michel à M. Hebert Guy, M. Petetin Yves à M. Barbey Henri, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Groshenry Maxime à M. Vergey André
Suppléé(e)s M. Vermot-Desroches par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Bole Léon par M. Vuilliot Jean-Bernard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe,
Excusé(e) Mme Boucon-Galimard Sabrine, M. Nicolet Jean-Paul
Absent(e)s Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Chatelain Claude, Simon Gilles & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu les articles L 1411-12 & R 1411-2 du CGCT,
- Vu le retour positif sur la concession de la grignoterie en 2017,

Le conseil communautaire, invité à se prononcer, valide à l'unanimité la reconduction du dispositif en 2018, à savoir confier la gestion de la grignoterie à M. Chanudet Alexandre du **02/06/08** ou **30 /06/08** (selon les conditions météorologiques) **au 02/09/08**, 7 jours sur 7, de 12h00 à 18h30, moyennant une redevance variable selon le chiffre d'affaires, soit :

- Une redevance plancher de mille euros (1 000 €),
- Puis 1 000 € + 8 % du chiffre d'affaires compris entre 10 000 et 15 000 € HT,
- Puis 1 400 € + 6 % du chiffre d'affaires supérieur à 15 000 € HT.

A cette redevance s'ajoute la prise en charge des consommations de fluides. En contrepartie, la CCLL met à disposition les locaux et le matériel.

Fait et délibéré en séance, le 28.05.18
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180528-75-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2018

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Basquin
25290 ORNANS

